

Les modes de contrôle de la fécondité en Tunisie

BÉNÉDICTE GASTINEAU

La Tunisie a passé récemment le cap des 10 millions d'habitants, mais la croissance démographique de ce pays du Maghreb est actuellement modérée. Entre les deux derniers recensements, 1994 et 2004, le taux de croissance démographique annuel est de 1,21 % tandis que durant la décennie précédente (1984-1994), il était de 2,35 %. La situation démographique de la Tunisie est beaucoup plus proche de celles des pays européens que de ceux d'Afrique subsaharienne. La fécondité y est faible : l'indice synthétique de fécondité stagne autour de 2,1 enfants par femme depuis 2000. De plus, la mortalité a beaucoup reculé comme en témoigne, d'une part, la forte espérance de vie (72,5 ans en 1999) et, d'autre part, la relativement faible mortalité infantile (24,2 décès de 0 à 1 an pour 1 000 naissances vivantes en 1999). La Tunisie est en passe d'achever sa transition démographique, transition qui aura été rapide. En l'espace de quarante ans seulement, la Tunisie est passée d'une fécondité naturelle à une fécondité proche de celle des pays les plus développés. Les changements démographiques en Tunisie se sont produits dans un contexte de développement social et économique caractérisé par l'ouverture à l'économie de marché, une politique de population et un programme de planification familiale particulièrement novateurs, des réformes juridiques très favorables au statut de la femme, etc.

Dans ce chapitre, nous examinerons tout d'abord le schéma de la transition démographique en Tunisie pour ensuite porter notre attention sur les changements de la nuptialité, des pratiques de contraception, de l'allaitement,

c'est-à-dire des facteurs dont dépend la fécondité. Enfin, nous détaillerons les différents modèles régionaux de la transition démographique tunisienne.

La transition démographique en Tunisie

La mortalité

À la veille de son indépendance en 1956, la Tunisie était confrontée à une situation socio-économique et sanitaire difficile : le taux global de mortalité était aux environs de 30 ‰, la mortalité infantile, conséquence de la malnutrition et des infections, dépassait les 250 ‰ et l'espérance de vie à la naissance atteignait à peine 40 ans. Les femmes étaient happées par le cercle vicieux « ignorance – procréation – mortalité » (Ben Romdhane *et al.*, 2002).

La transition démographique en Tunisie débute avec la baisse de la mortalité générale. En 1921, le taux brut de mortalité est de 29 ‰. En 1955, le taux brut de mortalité est inférieur à 20 ‰. L'espérance de vie à la naissance passe de 38 ans en 1945 à 47 ans en 1956 (Bchir, 1990). L'éradication des épidémies et des famines a permis la baisse de la mortalité. La modernisation des moyens de production agricole et le développement des réseaux de communication aident à mieux gérer les années de sécheresse et l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé facilite la disparition des maladies épidémiques après 1945. Le recul de la mortalité se traduit par un gain de l'espérance de vie à la naissance qui augmente continuellement de 53,5 ans en 1966 (Bchir, 1990) à 72 ans à la veille de l'an 2000 (INS, 2000).

Le taux de mortalité infantile a lui aussi enregistré une baisse spectaculaire. Il est passé de 150 ‰ au début des années 1960 à 26 ‰ en 2000 (INS, *Annuaire statistique*; www.ins.nat.tn pour 2000). L'évolution de la mortalité infantile reflète les progrès enregistrés dans le domaine de la médicalisation de l'accouchement, de la vaccination, des conditions de vie et de l'alimentation des enfants. La Tunisie enregistre actuellement un taux de mortalité infantile plus bas que la plupart des pays africains, au nord comme au sud du Sahara,

résultat important quand on connaît le lien entre le niveau de la mortalité infantile et celui de la fécondité.

La fécondité

La situation sociale et culturelle de la Tunisie au IX^e siècle était favorable à une forte fécondité qui s'apparentait à une fécondité naturelle. La nuptialité n'était nullement un mode contrôle : les mariages sont précoces et universels, les hommes disposent du droit de répudiation et de polygamie. Dans les faits, la polygamie est peu répandue et seules les classes sociales les plus aisées la pratiquent comme signe de prestige. Les plus pauvres pratiquent la « polygamie successive » en répudiant la première femme pour en épouser une seconde. Le mariage est le cadre exclusif de la procréation en milieu rural comme en milieu urbain. L'islam demeure le fondement du statut de la femme, des comportements matrimoniaux, de la reproduction et de l'organisation familiale malgré une évolution sociale au sein d'une minorité urbaine « avant-gardiste ». À Tunis, certaines jeunes filles s'élèvent contre le droit de *Jabr* — le droit de contrainte matrimoniale — et à Kairouan, une clause de monogamie peut être incluse dans le contrat de mariage (Lili Temime, 1999).

Dans une organisation sociale peu favorable aux femmes, fondée sur la famille, la maternité tient une place importante dans la vie d'une femme. Une fois qu'elle a fait la preuve de sa fertilité, elle voit son statut social et familial s'améliorer, surtout lorsqu'elle met au monde un fils. La stérilité est une cause de répudiation et les familles avec de nombreux enfants sont valorisées. Malgré ce contexte incitant à une forte fécondité, des moyens de contrôler la fécondité sont connus et utilisés, surtout en fin de vie féconde. On sait notamment que l'avortement est pratiqué par des moyens mécaniques ou par des plantes abortives. Il est difficile d'estimer le nombre de ces interruptions de grossesse et leurs conséquences sanitaires, mais la fécondité globale en Tunisie au IX^e siècle reste très élevée.

Au début du xx^e siècle et jusqu'à l'Indépendance, peu de changements dans les comportements nuptiaux et de fécondité sont observés, les mariages sont toujours précoces et l'écart d'âge entre époux est élevé. Seule une petite frange de la population tunisoise adopte de nouveaux comportements : les classes sociales supérieures « occidentalisées » commencent à contrôler efficacement leur fécondité, le plus souvent par des méthodes traditionnelles car l'autorité coloniale a appliqué des lois restrictives concernant la contraception, comme en France. Le décret du 18 septembre 1920 punit la publicité pour la contraception, et celui du 22 juin 1923 interdit l'importation de toute méthode contraceptive. À l'exception de Tunis, il y a peu de comportements visant à limiter la fécondité. D'ailleurs, les taux de natalité de la Tunisie au moment de l'indépendance sont ceux d'un régime naturel de fécondité. Les niveaux de la natalité sont ceux de pays européens (Allemagne, Italie, Angleterre) au début des années 1870, avant leur transition démographique.

Tableau 1. Évolution de l'indice synthétique de fécondité (1966-2000)

Année	I.S.F.
1966	7,2
1971	6,1
1975	5,8
1980	5,3
1985	4,5
1990	3,4
1995	2,9
2000	2,1

Sources : INS, *Annuaire statistique*

La transition de la fécondité débute réellement au milieu des années 1960. L'indice synthétique de fécondité (I.S.F.) passe alors de 7,2 enfants par femme en 1966 à 6,1 en 1971 (tableau 1).

La rapidité avec laquelle la fécondité a diminué est un des aspects remarquables de la transition en Tunisie. Partant d'un niveau supérieur à celui des pays les moins avancés en 1966, la fécondité passe en moins de quarante ans à un niveau proche de celui des pays les plus développés. Ses plus proches voisins ont des I.S.F. supérieurs : pour la période 1995-2000, l'Algérie affiche un I.S.F. de 3,2 enfants par femme, le Maroc de 3,4 et la Libye de 3,8 tandis qu'en Tunisie il est de 2,3. Au sein du monde arabo-musulman, la Tunisie fait figure de cavalier à peu près seul, tant dans la date de début de la transition et de son rythme que des facteurs présumés qui ont favorisé sa réalisation. Actuellement, elle a le niveau de fécondité le plus faible d'Afrique, des pays musulmans et arabes (UNDP, 2002).

Évolution des modes de contrôle de la fécondité : la transition de fécondité en Tunisie vue à travers le modèle de Bongaarts

Dans ses modalités, la transition de la fécondité tunisienne ne s'est pas distinguée des schémas observés de par le monde dans les pays dont la transition est achevée ou en cours d'achèvement. Elle a eu lieu par le recul de l'âge au premier mariage, puis progressivement par l'adoption de la contraception au sein du mariage.

La première date à laquelle nous pouvons calculer les indices de Bongaarts est 1978. Au début de la transition, en 1978, la fécondité est contrôlée avant tout par la nuptialité et, à part égale, par l'infécondabilité post-partum et la contraception. En 1994, en fin de transition, les facteurs les plus importants sont ceux qui se rapportent à la nuptialité et à la contraception. Le poids de l'infécondabilité post-partum a peu varié et celui de l'avortement est faible mais non négligeable pendant toute la période. Le recul de l'âge au mariage et l'utilisation de la contraception se partagent, à part presque égale, la responsabilité de la baisse de la fécondité (tableau 2)¹.

1. Cm est relatif à la nuptialité, Cc à la contraception, Ca à l'avortement et Ci à l'infécondabilité post-partum. L'effet réducteur de la fécondité de chaque élément est égal à 1-Cx.

Bongaarts, par l'intermédiaire du calcul d'indices, envisageait la transition de la façon suivante. Dans une première phase, durant laquelle la fécondité était élevée, la fécondité était contrôlée essentiellement par l'infécondabilité post-partum et dans une moindre mesure par la nuptialité. Ensuite, le contrôle par la contraception augmente jusqu'à devenir prédominant. L'effet de l'avortement nul en début de transition s'intensifie tout en restant modeste. En fin, l'infécondabilité post-partum, premier mode de contrôle en début de transition, ne joue plus qu'un rôle négligeable en fin de transition (tableau 3). Ce modèle est largement démenti par l'expérience tunisienne. Dans le schéma de fin de transition, la contraception a un poids moins important que ne le laissait prévoir

Tableau 2. Valeurs des paramètres du modèle de Bongaarts calculés pour la Tunisie (1978-1994)

	1978	1988	1994
Cm	0,63	0,52	0,43
Cc	0,73	0,56	0,47
Ca*	0,92	0,89	0,89
Ci	0,73	0,75	0,78
ISF calculé	5,87	3,69	2,67
ISF observé	5,48	3,76	2,87

Source : Sandron et Gastineau 2002.

* estimations.

Tableau 3. Valeurs des paramètres du modèle de Bongaarts selon la phase de transition

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Cm	0,780	0,627	0,551	0,550
Cc	0,912	0,682	0,630	0,310
Ca	1,000	1,000	0,961	0,763
Ci	0,649	0,780	0,763	0,930

Source : Bongaarts, 1982.

Bongaarts. En revanche, l'infécondabilité reste un mode de contrôle aussi fort en fin qu'en début de transition. En fin de la transition de la fécondité, en 1994, on constate donc une combinaison des différentes pratiques inhibitrices. Sur l'ensemble des trente dernières années, en Tunisie, comme dans les autres pays du Maghreb, l'augmentation de l'âge au mariage des femmes et la diffusion de la contraception auront presque autant contribué au recul de la fécondité mais à des périodes différentes (Tabutin et Schoumaker, 2005).

Nous allons maintenant considérer chaque mode de contrôle afin de préciser leur évolution et leur effet sur le niveau de la fécondité.

Les changements dans le modèle de nuptialité et leurs effets sur la fécondité

Le rôle de la nuptialité dans la transition de la fécondité a été vérifié maintes fois. Sur la quasi-totalité des pays où la fécondité a commencé à diminuer. Chesnais (1986), au milieu des années 1980, n'a pas relevé d'exception : tous ces pays sont entrés dans un régime de nuptialité intermédiaire caractérisé par un âge moyen au premier mariage supérieur à 20 ans, voire dans un régime de nuptialité tardif (âge moyen supérieur à 25 ans).

En revanche, l'analyse de la nuptialité à un niveau régional laisse entrevoir des nuances dans les processus, la nuptialité n'a quelquefois joué qu'un rôle mineur dans la baisse de la fécondité (Van de Walle, 1996). Certaines régions d'Amérique latine connaissent une faible fécondité et une nuptialité précoce (Cuba), tandis que d'autres pays ont vu l'âge moyen au premier mariage augmenter avant la baisse de la fécondité (Mexique). De l'analyse des transitions latino-américaines, Maria Cosio-Zavala (1995) conclut que le contrôle de la nuptialité comme mécanisme de régulation démographique n'a jamais été un modèle social acceptable dans le contexte latino-américain du xx^e siècle. De même, en Afrique, le recul de l'âge au mariage n'est pas systématiquement observé dans les pays qui ont débuté leur transition de la fécondité (Vimard *et al.*, 2007). À l'inverse, au Maghreb, le retard de l'âge au premier mariage

est le facteur déterminant de la baisse de la fécondité, tout particulièrement en Tunisie.

Le gouvernement tunisien et le président Habib Bourguiba ont engagé dès 1956 des réformes importantes, modifiant profondément les droits et les devoirs des hommes et des femmes en matière de mariage. En 1956, le Code du Statut Personnel (C.S.P.) donne une existence légale au mariage, il supprime ainsi le *Orf*, le mariage coutumier. Tout mariage non conclu devant un officier de l'État est nul et les faux époux sont passibles d'une peine d'emprisonnement. Ensuite, le Code du Statut Personnel interdit la polygamie, même si la seconde union n'est pas formelle. Il abolit aussi le droit de répudiation et définit le divorce judiciaire. La femme a le droit de demander le divorce au même titre que son mari. Le C.S.P. fixe un âge minimum au mariage de 15 ans révolus pour les femmes et 18 ans pour les hommes. En 1964, cet âge sera relevé à 17 ans pour les femmes et 20 ans pour les hommes. Les futurs époux doivent donner leur consentement et le *Djabr*, droit de contrainte matrimoniale de la jeune fille par son père, n'existe plus en Tunisie. Le C.S.P. va ainsi à l'encontre de l'idéal type du mariage arabo-musulman. Il faut cependant noter que la législation conforte aussi quelques règles traditionnelles : l'allaitement reste dans le Code du Statut Personnel une cause d'interdiction du mariage (deux individus allaités par la même mère ne peuvent se marier), les relations sexuelles et les conceptions hors unions sont fortement découragées ainsi que le concubinage.

Tableau 4. Évolution de l'âge moyen au premier mariage (en années) entre 1956 et 2001

	Femmes	Hommes
1956	19,5	26,3
1966	20,9	27,0
1975	22,6	27,1
1984	24,3	28,1
1994	26,6	30,2
2001	29,2	32,9

Source : INS 1973, 1975, 1984, 1995 ; ONFP, 1996 ; Tabutin et Schoumaker, 2005.

Les résultats de cette politique sont visibles rapidement. Les Tunisiennes se marient et mettent au monde leur premier enfant de plus en plus tard quels que soient leur niveau d'instruction et leur origine sociale. L'âge moyen de la femme au mariage est passé de 19,5 ans en 1956 à 29,2 ans en 2001 (tableau 4). Le recul de l'âge au mariage est le facteur déclenchant et le plus déterminant de la baisse de la fécondité en Tunisie.

Toutefois, le mariage reste universel en Tunisie. L'instauration d'un âge légal minimum au mariage ne devait pas dissuader les jeunes tunisiens d'entrer en union et d'assurer la fonction première du mariage c'est-à-dire avoir des enfants. Habib Bourguiba déclarait ainsi le 13 août 1967 : « Nous envisageons donc des mesures propres à favoriser le mariage et la constitution des familles. Le célibat sera combattu. Dès l'âge de vingt-cinq ans, tout jeune homme doit songer à se marier. Le parti et la société exerceront leurs pressions sur les couples sans enfant. »

Au moment du recensement de 1994, à 50-54 ans, seules 1,8 % des femmes et 2,4 % des hommes sont célibataires, chiffres tout à fait comparables à ceux que les recensements précédents avaient permis d'observer (tableau 5). Le mariage reste très valorisé, la constitution d'un couple reste un objectif primordial pour les Tunisiens. Il est donc peu probable que le célibat définitif progresse à court terme surtout si le mariage reste le seul cadre légal et légitime de la procréation et que le concubinage n'est admis ni juridiquement, ni socialement.

Tableau 5. Proportion (en %) de femmes et d'hommes célibataires à 50-54 ans aux dates de recensement (1966-1994)

Année du recensement	% de femmes de 50-54 ans célibataires	% d'hommes de 50-54 ans célibataires
1966	1,6	3,1
1975	1,8	3,0
1984	1,5	2,4
1994	1,8	2,4

Sources : INS 1973, 1975, 1984, 1995.

Alors qu'en Afrique subsaharienne, on observe d'importantes proportions de femmes qui ont des rapports sexuels sans être mariées (plus de quatre sur cinq au Botswana par exemple) (Westoff *et al.*, 1994), en Tunisie, comme dans tout le Maghreb, la sexualité est réservée aux femmes mariées. La jeune fille doit arriver vierge au moment du mariage. Malgré tout, la pression sociale et familiale est de moins en moins visible et la cérémonie du drap² n'existe plus que dans une petite frange de la population, la plus traditionnelle (Labidi, 2001). De même, le choix du conjoint devient de plus en plus individuel. La tradition de la dot s'adapte aux conditions de vie moderne des Tunisiens : dès les années 1960 en ville et plus récemment dans les campagnes, les familles instaurent le dinar symbolique comme paiement de la dot. La sexualité et la procréation deviennent une affaire privée (Labidi, 2001). Les naissances hors mariages étant par conséquent très rares et les femmes entrant de plus en plus tard en union, le recul de l'âge au mariage a une incidence évidente sur le niveau de la fécondité.

Jusqu'au début des années 1990, l'entrée en union des femmes était plus précoce en zone rurale. La différence entre les âges moyens au premier mariage selon le milieu de résidence était de l'ordre de deux ans. On constate maintenant une convergence des modèles de nuptialité, principalement de la nuptialité féminine (figure 1).

En 1966, les différences entre les milieux communal et non communal étaient marquées. Les femmes rurales se mariaient en moyenne un an et sept mois avant les urbaines. Les écarts entre les zones de résidence se sont estompés. En 1994, urbaines et rurales entrent en union en moyenne aux mêmes âges (26,6 ans pour les premières et 26,5 ans pour les secondes).

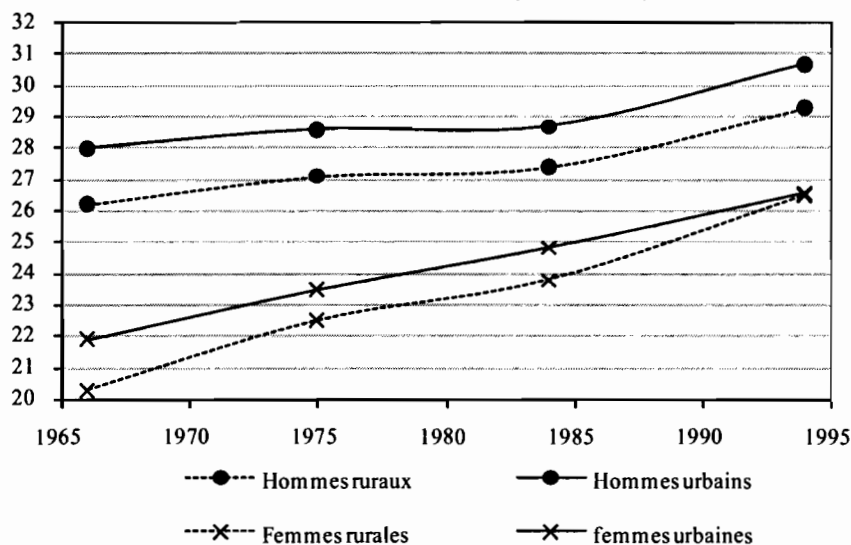
La scolarisation des femmes a joué un rôle important dans les changements de comportements matrimoniaux. Les enquêtes démographiques en 1978 et 1988 confirment que l'âge moyen au mariage augmente avec le niveau d'instruction des femmes. Les femmes analphabètes, majoritaires en 1978 et 1988, se

2. La cérémonie du drap concerne les jeunes mariés. Le soir de la nuit de noces, le couple doit prouver que la femme était vierge en exhibant le drap taché de sang.

mariaient plus tôt que les femmes scolarisées. En 1994, comme pour le milieu de résidence, les différences d'âge d'entrée en union des femmes liées au niveau d'études se sont estompées.

Pour conclure sur le rôle de la nuptialité, notons que la baisse des proportions des femmes mariées aux jeunes âges (15-29 ans) est responsable de plus des deux tiers de la baisse du taux de natalité entre 1966 et 1984 (Duchêne et Ajbilou, 1995). Conformément au modèle classique de la transition démographique, le recul de l'âge au mariage a été en Tunisie un facteur essentiel de la transition féconde.

Figure 1. Âge moyen au premier mariage des femmes en Tunisie selon le milieu de résidence (1966-1994)



Sources : INS 1973, 1975, 1984, 1995.

Les changements dans la pratique contraceptive et leurs effets sur la fécondité

Nous présenterons brièvement quelques aspects de la politique de planification familiale³ qui a été incontestablement un déterminant majeur de la

3. Pour une analyse plus complète du programme de planification familiale, on peut consulter Sandron et Gastineau, 2002.

transition démographique et par laquelle la Tunisie s'est distinguée parmi tous les pays arabo-musulmans et africains. Depuis 1956, date de l'Indépendance, l'économie et la société tunisiennes ont connu des mutations et des changements considérables conduisant à l'amélioration des conditions de vie de la population et facilitant la mise en œuvre de la politique de population.

En Tunisie, avant les années 1960, les seuls textes réglementant la contraception étaient influencés par la législation coloniale, foncièrement répressive à l'égard de la limitation des naissances. Contrairement à ce qui s'est passé dans de nombreux pays ayant accédé à l'indépendance et se trouvant confrontés à d'immenses problèmes socio-économiques et sanitaires, le gouvernement tunisien a inscrit dans ses premières préoccupations la réduction de la croissance démographique et l'amélioration du statut des femmes.

La question de la limitation des naissances a été discutée très tôt en Tunisie. Dans l'édition du 12 mai 1960, dans *La Presse*, journal tunisien en langue française, on pouvait lire un article intitulé « *Le Birth-Control* a en Tunisie ses fervents partisans, mais aussi ses détracteurs acharnés » (Magnin, 1961), témoignant ainsi du caractère pionnier de la société tunisienne. Le président Bourguiba⁴ fait partie des « fervents partisans » de la limitation des naissances et plus généralement de l'émancipation des femmes et un nombre important de réformes sociales va être engagé après 1956 (Code du Statut Personnel, réforme de l'enseignement). Le programme national de planification familiale qui débute en 1966 a été précédé de mesures qui traduisaient la volonté de mettre un frein à la politique nataliste du protectorat.

Tout d'abord, en 1960, la limitation de l'octroi des allocations familiales aux seuls quatre premiers enfants est votée. Ensuite, en 1961, la loi française interdisant la vente et la publicité des produits contraceptifs est abrogée et remplacée par la loi du 9 janvier qui autorise ces pratiques. Enfin, dès 1965, l'avortement est légalisé (dans les trois premiers mois de grossesse), pour les femmes ayant déjà 5 enfants ou pour raisons de santé. En 1973, ces clauses restrictives seront levées. Comme l'écrit Rouissi (1977) « en s'attaquant au

4. Bourguiba a été président de la Tunisie de 1956 à 1987.

statut traditionnel de la femme, le régime tunisien a, à la fois, ouvert la voie à une modernisation en profondeur de la société et préparé un terrain plus sûr à la réussite d'une politique de planning familial ».

En 1966, est lancé officiellement le programme de planification familiale après deux années de programme expérimental. L'objectif principal est de faire diminuer le taux de fécondité global de la Tunisie pour qu'à la fin du *xx^e* siècle, il soit équivalent à celui du monde occidental de l'époque⁵. Des moyens importants sont déployés dès le début du programme : entre 1966 et 1968, les équipes mobiles sont généralisées à toutes les régions du pays ; elles visitent en moyenne vingt villages par mois et par équipe au cours de l'année 1967. Les efforts du programme de planification familiale durant la décennie 1970 sont orientés vers l'information des femmes et des couples. Les messages en faveur du planning familial ont été déclinés sous des formes très diversifiées (brochures, calendriers, monographies, bulletins, notes d'information, affiches publicitaires...) et surtout à travers les grands médias que sont la presse, la radio, la télévision et même le cinéma. « Le Planning familial devient ainsi un programme national et un sujet favori de la presse, de la radio de la télévision et même du cinéma » (Vallin, 1971).

Durant la phase expérimentale (1964-1966) du programme de planification familiale, un peu moins de 30 000 femmes ont consulté un service de planification familiale, soit environ 3 % des 15-49 ans. Ce chiffre va progressivement augmenter et la prévalence contraceptive quasiment nulle en 1966 atteint 31 % en 1978 (tableau 6). Les méthodes proposées et acceptées par les femmes sont des méthodes d'arrêt, le stérilet et la stérilisation (tableau 7). Pourtant, dès le début de l'année 1976, les agents du Planning Familial souhaitent promouvoir un plus grand espacement des naissances et ils tentent de promouvoir la pilule. Toutefois les femmes ne sont pas très attirées par cette méthode et son poids dans l'ensemble des moyens utilisés ne cessera de décroître (tableau 7).

5. Alors qu'il est de 193 ‰ en 1965, la valeur visée pour le taux de fécondité global est de 66 ‰ en 2000, c'est-à-dire le taux de l'Italie au début du lancement du programme.

Dans les années 1980, la Tunisie accentue ses efforts pour multiplier les services de planification familiale. Elle fait alors figure d'exception en la matière dans la région d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, région très en retard dans la mise en place de programmes efficaces (Turner, 1992). Jusqu'au début des années 1980, ce sont principalement les femmes urbaines et scolarisées qui font appel aux services des centres de planification familiale (tableau 8), les moyens du programme sont concentrés dans les grandes villes, la capitale et les villes côtières. Pourtant, à cette même date, la totalité des femmes non célibataires est capable de citer au moins une méthode contraceptive efficace.

Tableau 6. Taux de prévalence contraceptive de 1978 à 2001 (en %)

Année	Taux de prévalence contraceptive
1978	31,4
1983	41,1
1988	49,8
1994	59,7
1999	70,5
2000	65,5
2001	62,9

Source : ONFP 1997a; ONFP in www.ins.nat.tn

Tableau 7. Répartition des utilisatrices de contraception (en %) selon la méthode pratiquée en 1978, 1988 et 1994

	1978	1988	1994
Pilule	21	17,7	12
Stérilet	28	34,1	42
Stérilisation féminine	24	23,1	21
Autres méthodes modernes	6	6,2	8
Méthodes traditionnelles	21	18,9	17

Sources : ONFPF, 1982; IRD et ONFP, 1989; ONFP, 1996.

Les programmes d'information ont donc atteint leur objectif en zone urbaine comme en zone rurale. Cependant, les pratiques contraceptives sont très différentes. Ainsi, en 1978, seulement 28 % des femmes rurales exposées avaient déjà utilisé une méthode contraceptive contre 59 % à Tunis et 58 % dans les autres zones urbaines (ONPFP, 1982). Le programme de planification familiale donne alors la priorité au milieu rural où les femmes restent encore peu touchées par les services de planification familiale. L'objectif annoncé est de faire doubler le taux de prévalence contraceptive en milieu rural pour qu'il atteigne 36 % en 1986. Les femmes pourraient dès lors profiter de prestations de planification familiales dans les centres de santé de base. À partir de la fin des années 1980, on observe une similitude des pratiques contraceptives dans toutes les catégories de population (tableau 8). Au début du programme national, les femmes qui limitaient ou espaçaient leurs grossesses étaient majoritairement urbaines et éduquées. En 1994, les pratiques contraceptives concernent toutes les femmes.

Au cours des années 1980, la stérilisation et surtout le stérilet restent les deux méthodes les plus fréquemment utilisées. Les femmes qui utilisent des

Tableau 8. Prévalence contraceptive (en %) selon le niveau de scolarisation et le milieu de résidence des femmes (1978-1994)

	1978	1983	1988	1994
<i>Niveau de scolarisation</i>				
Non scolarisée	27,6	35,5	42,3	52,6
Niveau primaire	38,5	48,2	56,8	64,0
Niveau secondaire et plus	52,3	67,8	66,5	67,1
<i>Milieu de résidence</i>				
Tunis	42,8	58,4	63,9	*
Urbain	42,1	49,6	58,6	64,7
Rural	20,3	28,9	34,6	51,4

Source : ONPFP, 1982 ; ONFP et IRD, 1989 ; ONFP, 1997a.

* Tunis est inclus dans les zones urbaines

méthodes traditionnelles sont toujours nombreuses, représentant 19 % des utilisatrices de contraception et leur proportion ne diminue pas.

Au cours des années 1990, le programme de planification familiale cherche à remédier aux fortes disparités régionales qui subsistent. L'amélioration de la couverture sanitaire et de la qualité des prestations de santé reproductive dans le milieu rural et plus particulièrement dans les zones d'ombre reste la priorité du programme de planification familiale durant les années 1990. L'offre en matière de méthodes contraceptives s'enrichit mais les femmes continuent à préférer massivement le stérilet. La pilule rencontre peu de succès auprès des femmes. La contraception sert avant tout à limiter les naissances, plus rarement à les espacer. Le stérilet est la méthode privilégiée, celle qui a le plus contribué à la baisse de la fécondité (tableau 9).

Tableau 9. Poids relatif des principales méthodes de contraception et de l'avortement dans les naissances évitées par ces moyens (1987-1991)

	1987	1988	1989	1990	1991
Avortement	0,23	0,22	0,20	0,18	0,17
Pilule	0,05	0,06	0,06	0,07	0,06
Stérilisation féminine	0,19	0,19	0,20	0,20	0,19
Stérilet	0,53	0,53	0,55	0,56	0,58
Total	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Source : ONFP, 1992.

L'infécondabilité post-partum et ses effets sur la fécondité.

Allaitement et abstinence post-partum

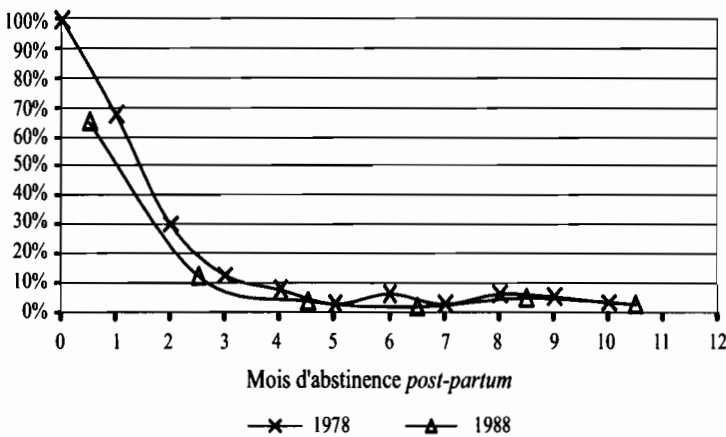
Le faible rôle de l'abstinence sexuelle post-partum

La durée de l'abstinence est en général régie par les normes sociales : en Tunisie, elle est influencée par les valeurs de la religion musulmane. Cette période dure quarante jours pendant lesquels la femme et l'enfant sont considérés

comme faibles et en danger. La femme s'abstient de toute relation sexuelle et on entoure l'enfant de soins attentifs. Traditionnellement, le quarantième jour, la mère emmène son enfant, qui sort pour la première fois, visiter la famille et les voisins. Une fête est organisée. Dès le début du programme de planning familial, ces impératifs culturels ont été pris en compte. Au moment de la fin de l'abstinence, le quarantième jour, une visite dans les dispensaires est proposée aux femmes leur offrant des services post-partum, de planification familiale et des soins aux nourrissons. Ce choix était le bon car dès 1987, 84 % des mères se rendent à la visite du quarantième jour et 56 % d'entre elles commencent à utiliser une méthode contraceptive à cette occasion (Coeytaus, 1989).

Nous ne disposons pas de données très récentes sur le sujet mais nous savons que jusqu'en 1988, cette durée est respectée par la majorité des femmes (figure 2). En 1978, entre deux naissances vivantes, les femmes observent en moyenne une période de 1,6 mois d'abstinence sexuelle, en 1988, cette durée est 1,8 mois. Aux deux dates, cette durée varie très peu selon les caractéristiques de la femme.

Figure 2. Proportion de femmes (%) en abstinence post-partum selon la durée écoulée depuis la naissance en 1978 et 1988



En Tunisie, la durée d'abstinence post-partum est très courte comparée à d'autres pays africains comme la Côte d'Ivoire ou la Botswana par exemple où elle est un moyen d'espacement des naissances efficace (Vimard *et al.*, 2007), en Tunisie elle pèse peu sur les intervalles génésiques.

L'effet important de l'allaitement et de la durée d'aménorrhée

L'allaitement maternel est très répandu en Tunisie, la quasi-totalité des enfants sont allaités. Dans ce pays musulman, c'est une pratique traditionnelle encore respectée comme au Maroc ou en Algérie (Rovillé-Sausse *et al.*, 2002).

Les autorités sanitaires du pays encouragent vivement les mères à allaiter leurs enfants. Des mesures législatives ont été prises en 1983 en faveur de l'allaitement maternel. La publicité en faveur des substituts du lait maternel a ainsi été interdite, le congé de maternité a été prolongé, passant de 1 à 2 mois pour les femmes qui allaitent et enfin, un congé postnatal de 4 mois a été créé pendant lequel la femme peut bénéficier d'un demi-salaire.

Entre 1978 et 1995, la durée moyenne pendant laquelle les femmes allaitent leurs enfants a augmenté faiblement de 13,8 mois à 15 mois (tableau 10). En revanche, la période pendant laquelle l'enfant est nourri exclusivement au sein s'est considérablement amenuisée, passant de 5,2 mois en 1978 à 1,6 mois en 1995. À ce titre, la Tunisie se distingue nettement des autres pays maghrébins où la durée d'allaitement exclusive est plus de deux fois supérieure : 3,2 mois en Algérie et 3,7 mois au Maroc (Rovillé-Sausse *et al.*, 2002).

Le taux d'allaitement maternel n'a pratiquement pas changé en Tunisie durant les dernières décennies, puisqu'il était de 96 % en 1978 (tableau 10) et oscille entre 94 % et 96 % aujourd'hui selon les études (Khaldi et Ben Mansour, 2001).

Les effets contraceptifs de l'allaitement sont complexes : ils sont importants au niveau d'une population comptant un faible nombre d'utilisatrices de contraception. En revanche, ils sont peu fiables au niveau d'un individu. L'allaitement, lorsqu'il est fréquent et intense, retarde l'ovulation et diminue la probabilité de conception une fois l'ovulation reprise. Des études ont montré que l'allaitement

assurait une protection de plus de 98 % contre la grossesse durant les six premiers mois qui suivent l'accouchement (VanLandingham *et al.*, 1991). En l'absence de contraception, la diminution de l'allaitement aurait donc pour conséquence une hausse de la fécondité.

Tableau 10. Durée moyenne de l'abstinence post-partum, de l'allaitement et de l'aménorrhée post-partum et proportion (en %) des enfants qui sont ou ont été allaités (de 1978 à 1994-95)

	1978	1988	1994-1995
Abstinence post-partum (en mois)	1,6	1,8	n.d.
Proportion (en %) des enfants qui sont ou ont été allaités	95,6	96,5	93,8
Durée moyenne de l'allaitement exclusif (en mois)	5,2	n.d.	1,6
Durée moyenne de l'allaitement (exclusif et mixte) (en mois)	13,8	15,5	15,0
Aménorrhée post-partum (en mois)	8,2	7,2	n.d.

Sources : ONFPF 1982; IRD et ONFP 1989; ONFP, 1996.

n.d. : non disponible.

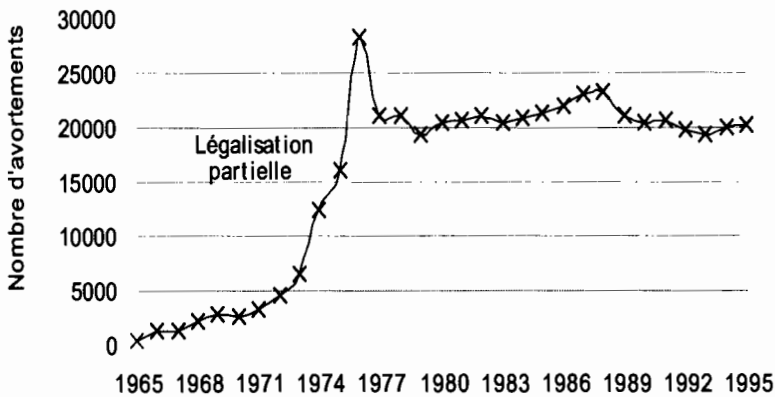
Contrairement à beaucoup de pays subsahariens où la longue abstinence post-partum peut masquer le rôle de l'allaitement, en Tunisie, l'allaitement joue un rôle important dans l'aménorrhée post-partum. Cependant, les modifications que l'on peut observer (diminution de la durée d'allaitement exclusif) n'ont et n'auront finalement que peu de conséquences sur le niveau de la fécondité car, comme nous venons de le voir, la pratique contraceptive est très répandue en Tunisie.

Pour conclure, il convient de retenir le fait que, contrairement au schéma proposé par Bongaarts (1982), l'infécondabilité post-partum a toujours un pouvoir réducteur de la fécondité même au milieu des années 1990, lorsque la contraception est très diffusée et que l'âge au mariage est tardif. Le contrôle par la nuptialité et par la contraception n'a pas fait diminuer celui par l'allaitement.

L'avortement et ses effets sur la fécondité

En 1965, la Tunisie est le premier pays musulman à légaliser l'avortement. La loi de juillet 1965 autorise l'avortement pendant les trois premiers mois de la grossesse à condition que le couple ait déjà au moins cinq enfants vivants et pendant toute la durée de la grossesse si la vie de la femme est en danger. En 1973, la loi est assouplie : elle autorise l'interruption volontaire de grossesse durant les trois mois suivant la conception sans aucune restriction. L'IVG est ainsi légalisée pour sauver la vie de la mère, pour préserver sa santé physique et morale, dans le cas d'un viol ou d'un inceste, pour des motifs socio-économiques ou sur simple demande de la femme. L'intervention est pratiquée gratuitement dans les hôpitaux publics. Depuis sa légalisation, l'avortement a été pratiqué par un nombre croissant de femmes (figure 3). Cependant, le taux d'avortements légaux est resté modeste : en 1996, on compte 8,6 de ces avortements pour 1 000 femmes de 15-44 ans.

Figure 3. Nombre d'avortements annuels en Tunisie (1965-1995)



Source : Gastineau, 2002.

Après sa légalisation et jusqu'au milieu des années 1980, l'avortement a été utilisé par les femmes comme une méthode contraceptive permettant de limiter leur fécondité. Ce sont surtout les femmes les plus âgées ayant une descendance déjà nombreuse qui y avaient recours. Une enquête menée juste après la légalisation de 1973 (Ayad, 1976) donne les résultats suivants : les femmes qui subissent un avortement ont en moyenne 40,2 ans et déjà 4,9 enfants. 83 % de ces femmes connaissent une méthode contraceptive, 56 % en avaient déjà utilisé une et dans 60 % des cas, elles ont choisi l'avortement en accord avec leur mari. L'avortement est alors une « méthode de contraception » importante, la seconde plus importante après le stérilet (tableau 9).

Avec la diffusion des autres méthodes contraceptives et surtout de la ligature des trompes, l'avortement est de moins en moins utilisé pour limiter les naissances. Aujourd'hui, parmi les patientes, on trouve de plus en plus souvent des jeunes femmes non mariées voulant mettre fin à une grossesse pré-nuptiale (Gastineau, 2002). La contraception est encore un sujet tabou chez les jeunes femmes non mariées : parce que les relations sexuelles pré-nuptiales sont socialement condamnées et parce qu'elles sont mal informées, les femmes ne se procurent pas de méthodes contraceptives avant le mariage. Enceintes, elles sont alors nombreuses à vouloir mettre fin à leur grossesse, le statut de mère célibataire étant particulièrement dévalorisé en Tunisie.

La grande diversité régionale et sociale du modèle de transition de la fécondité

La transition de la fécondité est manifeste dans toutes les régions de la Tunisie (tableau 11) cependant elle diffère d'une région à l'autre, dans la date de début de transition, dans le rythme de la baisse de la fécondité et dans les modalités.

En 1966, on observe une certaine homogénéité dans les niveaux de fécondité (figure 4). Seul Tunis se distingue avec un indice synthétique de fécondité de 4,8 enfants par femme. Tous les autres gouvernorats affichent un indice de fécondité supérieur à 6 enfants par femme, de 6,2 à Jendouba à 8,5 à Sidi Bouzid.

Tableau 11. Phase de la transition de la fécondité selon les gouvernorats entre 1966 et 1998

	1966	1975	1984	1994	1998
<i>District de Tunis</i>					
Tunis	2	3	4	4	4
Ariana	2	2	4	4	4
Ben Arous	2	2	4	4	4
<i>Nord Est</i>					
Nabeul	1	2	3	4	4
Bizerte	1	2	3	4	4
Zaghouan	1	2	2	4	4
<i>Nord-Ouest</i>					
Béja	1	2	3	4	4
Le Kef	1	2	3	4	4
Jendouba	1	2	2	4	4
Siliana	1	1	2	4	4
<i>Centre-Est</i>					
Sousse	1	2	3	4	4
Sfax	1	2	3	4	4
Monastir	1	1	3	3	4
Mahdia	1	1	2	3	4
<i>Centre-Ouest</i>					
Sidi Bou Zid	1	1	1	3	4
Kasserine	1	1	1	3	4
Kairouan	1	1	2	3	4
<i>Sud</i>					
Tozeur	1	1	2	4	4
Gabes	1	1	2	3	4
Médénine	1	1	2	3	4
Gafsa	1	1	1	3	4
Kebili	1	1	1	3	4
Tataouine	1	1	1	3	4
Tunisie	1	2	2	4	4

Sources : d'après INS 1973, 1975, 1984, 1995 ; Annuaire statistique 1998, *in* Sandron et Gastineau, 2002.

* Les quatre phases de transition sont celles présentées dans le modèle de Bongaarts, 1982 (voir supra).

Au fur et à mesure que la transition nationale avance, les écarts entre les régions se creusent. Ainsi, en 1984, la diversité régionale est importante. Alors que les Tunisoises ont en moyenne moins de 3 enfants par femme (2,9), les femmes de Tataouine, de Kasserine et de Kébili ont encore à peine moins de 7 enfants (respectivement 6,7 - 6,6 - 6,7). Cinq gouvernorats connaissent encore des niveaux de fécondité très forts, avec des I.S.F. supérieurs à 6. Coexistent donc des régions en fin de transition et des régions tout juste entrées en transition (tableau 13).

En 1994, alors que la transition nationale est dans sa phase finale, on retrouve une plus grande homogénéité, les différences se sont fortement estompées. Les indices de fécondité les plus élevés sont enregistrés à Kasserine (4,3), les plus faibles à Béja (2,9). Tunis ne se distingue plus : la fécondité est plus faible à Béja que dans la capitale. Tous les gouvernorats sont entrés en transition mais certains beaucoup plus tardivement que d'autres. Ces différents schémas de transition féconde ne se comprennent qu'en relation avec les changements de nuptialité et de pratiques contraceptives.

Recul de l'âge au mariage

C'est entre 1966 et 1984 que le recul de l'âge au mariage a été le plus important, et ce dans tous les gouvernorats. L'âge moyen au premier mariage des hommes et des femmes a crû de plus de 3 ans et 3 mois entre 1966 et 1984 (INS, 1973, 1984). Mais là encore, les changements sont différents d'un gouvernorat à l'autre. À Tataouine, l'âge moyen au mariage est passé de 19,8 ans (1966) à 21,0 ans (1984), soit un gain de 1,2 an, alors que dans le même temps, à Tozeur, il croissait de 19,7 ans à 24,8 ans, soit une progression de 5,1 ans.

En 1994, on retrouve une moins grande variation des moyennes d'âge au premier mariage, et à l'exception de Tataouine, tous les gouvernorats ont une moyenne d'âge d'entrée en union supérieure à 25 ans. Sans surprise, nous observons une forte corrélation entre les niveaux de fécondité et l'âge d'entrée en union, pour toutes les années considérées.

Changements dans les pratiques contraceptives

Nous ne disposons que de très peu de données sur la pratique contraceptive au niveau des gouvernorats. L'information est souvent collectée à une échelle plus grande, au niveau national ou dans le meilleur des cas au niveau des grandes régions. Le découpage n'étant pas toujours identique d'une enquête à l'autre, les comparaisons s'avèrent difficiles.

En 1978, les situations régionales sont excessivement contrastées puisque la prévalence contraceptive chez les femmes célibataires varie de 15 % dans le Centre à 58 % à Tunis (tableau 12). Entre 1978 et 1988, les écarts s'estompent doucement : la prévalence contraceptive n'augmente plus à Tunis, alors qu'elle progresse dans les régions du Centre et du Sud. Les différences entre régions restent néanmoins très prononcées : Tunis a le taux de prévalence le plus élevé, suivi par le Nord-Est et le Nord-Ouest. L'utilisation de la contraception semble stagner dans la région du Centre-Est par rapport à la progression des autres régions.

En 1994, la situation est finalement peu différente par rapport à 1988 (tableau 13). Les taux de prévalence ont augmenté mais la hiérarchie n'est pas bouleversée. En 1994, les disparités régionales restent fortes malgré les efforts du planning familial ciblés sur les régions les plus défavorisées. Entre 1988 et 1994, ce sont les régions à faible prévalence qui ont connu les hausses les plus importantes. Ainsi dans la région du Centre-Est, le taux de prévalence a progressé de 44 % contre seulement 9 % à Tunis (ONFP, 1996).

Pour résumer, on distingue trois types de transition. Tout d'abord, dans le district Tunis (Tunis, Ben Arous, Ariana) et dans la région du Nord-Est, la transition de la fécondité fut précoce relativement aux autres régions et aujourd'hui le mode de contrôle de la fécondité le plus important est la contraception, avant même la nuptialité. Ensuite, les régions du Centre-Est et celles du Nord-Ouest qui, très différentes d'un point de vue socio-économique, ont en commun d'avoir une fécondité contrôlée autant par la nuptialité que par la contraception. Enfin, restent le Centre-Ouest et le Sud où la fécondité,

qui est restée élevée plus longtemps qu'ailleurs, a diminué principalement sous l'effet du recul de l'âge au mariage.

Tableau 12. Proportion de femmes non célibataires (en %) ayant déjà en 1978 utilisé une méthode contraceptive (toutes méthodes confondues) et proportion (en %) de celles qui utilisent une méthode au moment de l'enquête en 1978

	% ayant déjà utilisé une méthode contraceptive	% utilisant une méthode contraceptive au moment de l'enquête
Tunis et banlieue	63	58
Nord-Ouest	41	40
Nord-Est	48	51
Centre-Ouest	18	15
Centre-Est	50	52
Sud	37	29
Ensemble	45	43

Source : ONFPP, 1982.

Tableau 13. Évolution des taux de prévalence contraceptive (en %) par région chez les femmes non célibataires de 15 à 49 ans (1988-1994)

	1988	1994
Grand Tunis	63,9	69,8
Nord-Est	57,1	65,0
Nord-Ouest	51,3	61,5
Centre-Est	48,8	60,6
Centre-Ouest	31,5	45,6
Sud	41,4	49,7
Ensemble	49,8	59,7

Source : ONFP, 1996.

Tunis et le Nord-Est

Le Nord-Est est la région la plus développée de la Tunisie après le district de Tunis. Fortement urbanisée, elle profite de sa proximité avec la capitale. Elle a été rapidement, après l'Indépendance, dotée en structures scolaires et sanitaires. À Tunis et dans le Nord-Est, la théorie générale de la modernisation explique bien le processus de transition démographique. Dans la région de la capitale, la transition a été particulièrement précoce, antérieure à 1956. Dans les gouvernorats de Nabeul, Bizerte et Zaghouan, elle a été un peu plus tardive mais dès 1975, ils se distinguent comme étant les gouvernorats où les indicateurs de la fécondité sont les plus faibles (figure 4).

Dès 1988, on relève que Tunis et le Nord-Est, les deux régions les plus développées, ont un âge médian au mariage (respectivement 22,5 ans et 21,7 ans) supérieur aux autres régions. Le recul de la nuptialité a joué un rôle important ; cependant, ce qui distingue ces deux régions c'est la précocité de la diffusion massive de la pratique contraceptive. Dès 1978, la prévalence contraceptive y est supérieure à 50 %, pour atteindre environ 60 % en 1988 et dépasser les 65 % en 1995. Ces régions ont bénéficié très tôt de nombreuses structures sanitaires permettant aux femmes d'avoir à leur disposition des services de planification familiale et la demande des femmes pour une limitation des naissances a pu être entendue.

En revanche, l'allaitement entre peu en compte dans le contrôle de la fécondité, ou du moins c'est un facteur moins important que dans les autres régions. Les femmes de Tunis et du Nord-Est allaitent moins longtemps que les autres et connaissent une durée d'aménorrhée post-partum plus courte (tableau 14).

La transition de la fécondité dans ces gouvernorats est assez classique, et relativement conforme au schéma que Bongaarts propose avec un poids important de la contraception par rapport aux autres modes de contrôle (tableau 15).

Figure 4. Évolution de l'indice synthétique de fécondité par gouvernorat de 1966 à 1994

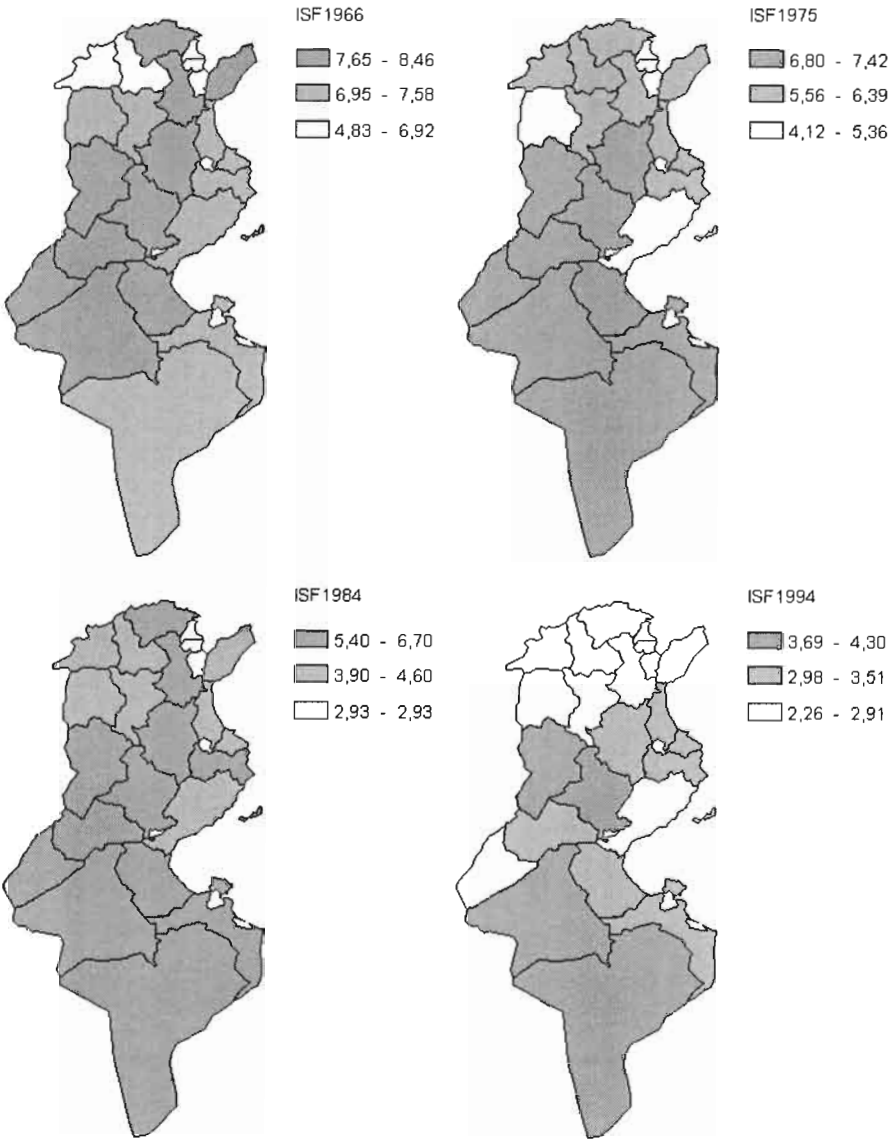


Tableau 14. Durée moyenne d'allaitement et d'aménorrhée en mois selon la région en 1988

Région	Durée d'allaitement (en mois)	Durée d'aménorrhée (en mois)
Tunis	10,3	4,0
Nord-Est	14,9	6,8
Nord-Ouest	19,1	9,0
Centre-Ouest	18,0	10,0
Centre-Est	14,7	8,8
Sud	15,5	7,2

Source : IRD et ONFP, 1989.

Tableau 15. Effet réducteur de la nuptialité et de la contraception sur la fécondité dans le district de Tunis et dans les gouvernorats du Nord-Est en 1978 et 1995

		1978		1995	
<i>Nuptialité</i>	<i>Cm</i>	<i>Réduction en %</i>	<i>Cm</i>	<i>Réduction en %</i>	
Grand Tunis	n.d.	n.d.	0,53	47	
Nord-Est	0,65	35	0,51	49	
<i>Contraception</i>	<i>Cc</i>	<i>Réduction en %</i>	<i>Cc</i>	<i>Réduction en %</i>	
Grand Tunis	0,65	35	0,44	56	
Nord-Est	0,75	25	0,45	55	

Sources : ONPFP 1982; IRD et ONFP 1989.

Le Nord-Ouest et le Centre-Est

Ces deux régions ont vu leur fécondité baisser rapidement dès la fin des années 1960 et sont entrées dans un régime de fécondité « moderne » avant 1984 (l'I.S.F. est inférieur à 5 en 1984). Elles avaient un âge moyen au mariage supérieur à 20 ans en 1966 et supérieur à 24 ans en 1975. La prévalence contraceptive était supérieure à 50 % dès 1988.

Tableau 16. Effet réducteur de la nuptialité et de la contraception sur la fécondité dans les gouvernorats du Centre-Est et Nord-Ouest en 1978 et 1995

		1978		1995	
<i>Nuptialité</i>	<i>Cm</i>	<i>Réduction en %</i>	<i>Cm</i>	<i>Réduction en %</i>	
Centre-Est	0,61	39	0,48	52	
Nord-Ouest	0,62	38	0,46	54	
<i>Contraception</i>	<i>Cc</i>	<i>Réduction en %</i>	<i>Cc</i>	<i>Réduction en %</i>	
Centre-Est	0,67	33	0,49	51	
Nord-Ouest	0,67	33	0,44	56	

Sources : ONPFP, 1982 ; IRD et ONFP, 1989.

Tableau 17. Effet réducteur de la nuptialité et de la contraception sur la fécondité dans les gouvernorats du Centre-Ouest et du Sud en 1978 et 1995

		1978		1995	
<i>Nuptialité</i>	<i>Cm</i>	<i>Réduction en %</i>	<i>Cm</i>	<i>Réduction en %</i>	
Centre-Ouest	0,68	32	0,47	53	
Sud	0,67	33	0,47	53	
<i>Contraception</i>	<i>Cc</i>	<i>Réduction en %</i>	<i>Cc</i>	<i>Réduction en %</i>	
Centre-Ouest	0,91	8	0,59	41	
Sud	0,81	19	0,58	42	

Sources : ONPFP 1982 ; IRD et ONFP, 1989.

Ces deux régions ont donc en commun, d'une part, la précocité de leur transition démographique, d'autre part, le fait que le poids du modèle de nuptialité et celui de la contraception sont équivalents dans les modes de contrôle de la fécondité (tableau 16). Pourtant ces deux grandes régions n'ont rien en commun du point de vue économique. Le Nord-Ouest, fortement rural, est pauvre, c'est la région qui a le moins profité des fruits de la croissance nationale. Le Centre-Est, à l'inverse, a bénéficié du développement du tourisme et de l'industrialisation de l'économie tunisienne.

Les transitions de la fécondité, même si elles répondent à des logiques différentes — malthusianisme de pauvreté pour l'une, modernisation pour l'autre — ont suivi un chemin très proche : recul de l'âge au premier mariage et diffusion de la contraception concomitants.

Le Centre-Ouest et le Sud

Ces deux régions ont en commun d'avoir une transition de la fécondité où le contrôle par le mariage est nettement plus important que celui par la contraception (tableau 17). Ce sont deux régions dont les gouvernorats sont entrés dans un régime de fécondité « moderne » relativement tardivement, après 1975. En 1984, leur fécondité est encore forte. En 1966, l'âge moyen au mariage était inférieur à 20 ans, et en 1984, inférieur à 25 ans. La prévalence contraceptive est encore inférieure à 50 % en 1994.

C'est par leur prévalence contraceptive faible, plus que par leur nuptialité, que ces deux régions se distinguent dans le paysage tunisien. En 1988, dans la région de Tunis 64 % des femmes mariées de 15-49 ans utilisaient une méthode contraceptive contre 34 % dans le Centre-Ouest et 41 % dans le Sud (voir tableau 13). En 1994, ces régions ont rattrapé seulement une partie de leur retard mais la prévalence contraceptive reste nettement plus faible que dans les autres gouvernorats.

Les institutions tunisiennes reconnaissent l'insuffisance des activités de planification familiale qu'il s'agisse d'éducation, d'information ou de prestations dans cette zone. Plus de la moitié des femmes déclarent qu'il leur est difficile de se rendre dans un centre de santé et de planification familiale du fait de son éloignement. Certes la connaissance des méthodes contraceptive est générale, mais il subsiste une certaine crainte quant à l'usage de la contraception. Un tiers des femmes mariées en âge de reproduction ont un avis défavorable sur la diffusion de spots télévisés sur la planification familiale (ONFP, 1997b).

Le Centre-Ouest souffre surtout d'un manque de structures et de personnel sanitaires. En 1994, c'est dans cette région que l'on trouve le ratio « nombre de

lits d'hôpital par habitant » le plus faible du pays. La répartition par région et par spécialité médicale fait apparaître d'énormes disparités régionales mettant en exergue l'insuffisance des moyens dans la région du Centre-Ouest (Achour et Ben Romdhane, 1991). Dans le Sud, ce sont surtout des facteurs d'ordre culturel (mariage précoce, poids de la famille étendue dans les décisions de fécondité...) qui expliquent que la contraception n'y soit pas aussi diffusée que dans les autres régions (ONFP, 1997b).

Conclusion

Nous avons pu observer dans la transition de la fécondité en Tunisie, les deux phases caractéristiques du modèle classique : le contrôle malthusien et néomalthusien de la fécondité. La période actuelle de fin de transition est caractérisée par une fécondité contrôlée à la fois par la contraception, le mariage et l'infécondabilité post-partum. Il y a à la fois un recul de l'âge au mariage et une limitation de la fécondité dans le mariage. L'analyse de la fécondité au niveau régional a permis de mettre en exergue des temporalités différentes et des combinaisons entre les modes de contrôle de la fécondité variées d'une région à l'autre au gré des contextes économiques, sociaux et culturels. Contrairement aux prévisions de Bongaarts (1982), le régime de basse fécondité en Tunisie a été atteint grâce à la multiplicité des modes de contrôle, laissant une place encore importante aux modes dits traditionnels comme l'infécondabilité post-partum.

Aujourd'hui en Tunisie, les préoccupations démographiques ne sont plus celles des décennies précédentes. Les résultats du recensement de 2004 ont bien confirmé que la transition démographique était achevée. La fécondité semble se stabiliser autour du niveau de remplacement, c'est-à-dire 2,1 enfants par femme. Les nouveaux enjeux démographiques en Tunisie sont maintenant ceux du vieillissement de la population. En 2004, les « 60 ans et plus » représentent déjà 9,3 % de la population totale et cette proportion devrait augmenter rapidement. Jusqu'à aujourd'hui, la prise en charge des personnes âgées est le plus souvent assurée par des solidarités familiales, solidarités familiales qui

sont de plus en plus difficiles à supporter dans une société qui s'urbanise et qui s'individualise et où le chômage et le sous-emploi sont importants.

Références bibliographiques

- ACHOUR N. et BEN ROMDHANE H., 1991, « Les ressources humaines », *Congrès (XXI^e) médical maghrébin, Tunisie Méd.*, n° 69, pp. 335-339.
- AYAD M., 1976, *Les acceptantes de la ligature des trompes et de l'avortement. Caractéristiques, attitudes et opinions*, Office national du planning familial et de la population, 25 p.
- BEN ROMDHANE H., KHALDI R., OUESLATI A. et SKHIRI H., 2002, « Transition épidémiologique et transition alimentaire et nutritionnelle en Tunisie », *Options méditerranéenne*, Série B, n° 41, pp. 7-27.
- BCHIR M., 1990, « La mortalité en Tunisie, évolutions et tendances », *Mortalité et santé de la reproduction*, Institut de recherche et d'études sur la population, Cahier n° 2, pp. 43-86.
- BONGAARTS J., 1982, « The fertility-inhiting effects of the intermediate fertility variables », *Studies in Family Planning*, vol. 13, n°s 6-7, pp. 179-189.
- CHESNAIS J.-C., 1986, *La transition démographique. Étapes, formes, implications économiques*, Paris, P.U.F.-INED, Paris, Travaux et Documents, Cahier n° 113, 580 p.
- COEYTAUS F., 1989, *Celebrating Mother and Child on the Fortieth Day : The Sfax, Tunisia, Postpartum Program*, The Population Council Quality-Calidad-Qualité, n° 1. New York.
- COSIO-ZAVALA M. E., 1995, « Dos modelos de transición demográfica en America latina », *Perfiles Latinoamericanos*, Mexico, n° 6, pp. 29-47.
- DUCHÊNE J. et AJBILOU A., 1995, « Structures, nuptialité et fécondité dans les déclinés de la natalité d'hier et d'aujourd'hui », in *Transitions démographiques et sociétés, Chaire Quetelet 1992*, Institut de démographie, Université Catholique de Louvain, Académia-Bruylant - L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, pp. 283-300.
- GASTINEAU B., 2002, « Légalisation de l'avortement et planification familiale : l'expérience tunisienne », in Guillaume A., Desgrées du Loû A., Zanou B. et Koffi N. (éd.), *Santé de la reproduction en Afrique*, FNUAP-I.R.D., Abidjan, p. 243-266.
- INS, 1973, *Recensement général de la population et des logements 1966*, vol. 1, Institut national de la statistique, Tunis, 271 p.
- INS, 1975, *Recensement général de la population et des logements 1975*, vol. 3, *caractéristiques démographiques*, Institut national de la statistique, Tunis, 323 p.

- INS, 1984, *Recensement général de la population et des logements 1984*, vol. 4, Institut national de la statistique, Tunis, 264 p.
- INS, 1995, *Recensement général de la population et de l'habitat 1994, Caractéristiques démographiques*, Institut national de la statistique, Tunis, 65 p.
- INS, 1966 à 2000, *Annuaire statistique*, n° 9 à n° 43, Institut national de la statistique.
- KHALDI F. et BEN MANSOUR A., 2001, « Évolution de la croissance de l'enfant tunisien au cours des 3 dernières décennies : facteurs déterminants », *Biom hum et Anthropol*, 19, n°s 1-2, pp. 115-119.
- LABIDI L., 2001, « From sexual submission to voluntary commitment : the transformation of family ties in contemporary Tunisia », in Hopkins N. (éd.), *The new arab family*, Cairo Papers in Social Sciences, vol. XXIV, n°s 1-2, pp. 117-138.
- LILI TEMIME L., 1999, *Histoire de familles - Mariages, répudiations et vie quotidienne à Tunis, 1875-1930*, Tunis, Script.
- MAGNIN J. G., 1961, *Des Tunisiens s'interrogent. La limitation des naissances*, Études sociales nord-africaines, Documents Nord-Africains, n° 430, 4 p.
- ONFPF, 1982, *Enquête tunisienne sur la fécondité, Rapport principal*, Tunis, Office national du planning familial et de la population, 123 p.
- IRD et ONFP, 1989, *Enquête démographique et de santé en Tunisie 1988*, O.N.F.P.-I.R.D.-Macro systems, Inc., Columbia, Maryland.
- ONFP, 1992, *Le programme démographique de la santé familiale 1988-1992*, Office national de la famille et de la population, Tunis, 29 p.
- ONFP, 1996, *L'enquête tunisienne sur la santé de la mère et de l'enfant, Rapport Principal*, Office national de la famille et de la population, Tunis, 248 p.
- ONFP, 1997a, *Impact du programme national de planning familial sur les secteurs sociaux*, ONFP, Office national de la famille et de la population, Tunis, 337 p.
- ONFP, 1997b, *Comportement contraceptif des familles en milieu rural dans les régions du Centre-Ouest et du Sud de la Tunisie*, ministère de la Santé publique, Office national de la famille et de la population, 207 p.
- ROUISSI M., 1977, « L'expérience tunisienne de planning familial », *Actes du congrès international de la population*, UIESP, Mexico, pp. 375-391.
- ROVILLÉ-SAUSSE, F., AMOR H., BAALI A., OUZENNOU N., VERCAUTEREN M., PRADO-MARTINEZ C., BOUDJADA Z. et KHALDI F., 2002, « Comportements alimentaires de l'enfant maghrébin de 0 à 18 mois au Maghreb et dans trois pays d'immigration », *Antropo*, n° 3, pp. 1-9.
- SANDRON F. et GASTINEAU B. 2002, *La transition de la fécondité en Tunisie*, Collection Populations, L'Harmattan, Paris, 251 p.

- TABUTIN D. et SCHOUMAKER B., 2005, « La démographie du monde arabe et du Moyen-Orient des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique », *Population*, n°s 5-6, pp. 611-724.
- TURNER R., 1992, « Family planning program effort has increased during the 1980s, with Asia Ranked highest », *International Family Planning Perspectives*, n° 2, pp. 73-74.
- VALLIN J., 1971, « Limitation des naissances en Tunisie. Efforts et résultats », *Population*, n° spécial, pp. 181-204.
- VAN De WALLE E., 1996, « L'âge au mariage : tendances récentes », in Foote K., Hill K., Marin L. (éd.), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, PUF-INED, Travaux et documents, Cahiers n° 135, pp. 119-154.
- VAN LANDINGHAM M., TRUSSEL J. et GRUMMER-STRAWN L., 1991, « Contraceptive and health benefits breastfeeding : a review of the recent evidence », *International Family Planning Perspectives*, vol. 17, n° 4, pp. 131-136.
- VIMARD P., FASSASSI R. et TALNAN E., 2007, « Le début de la transition de la fécondité en Afrique subsaharienne », in Adjagbo A., Msellati P. et Vimard P. (éd.), *Santé de la reproduction et fécondité dans les pays du Sud. Nouveaux contextes et nouveaux comportements*, Louvain-la-Neuve, L.P.E.D. et Academia-Bruylant, pp. 173-214.
- WESTOFF C., BLANC A. et NYBLADE L., 1994, *Marriage and Entry into parenthood*, Demographics and Health Survey, Comparative Studies n° 10, Macro International, Calverton.

Gastineau Bénédicte.

Les modes de contrôle de la fécondité en Tunisie.

In : Fassassi R. (dir.), Vignikin K. (dir.), Vimard Patrice (dir.). La régulation de la fécondité en Afrique : transformations et différenciations au tournant du 21ème siècle. Louvain-la-Neuve : Bruylant-Academia, 2010, p. 187-220.

ISBN 978-2-87209-959-7